

LE PÉTROLE

LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE BRUT—LA DUALITÉ DES PRIX—L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question découlant de ce que trois des principales sociétés pétrolières viennent d'augmenter de 25c. le baril le prix du pétrole brut, suivant en cela l'exemple des sociétés américaines? Étant donné que des représentants de ces sociétés pétrolières ont laissé entendre que l'augmentation ne faisait pas suite à une hausse du coût—en réalité, les profits des sociétés pétrolières ont augmenté au cours des neuf premiers mois de cette année—mais que les sociétés canadiennes suivent l'exemple des compagnies américaines, puis-je demander au ministre si son ministère a l'intention de prendre des mesures à l'égard de cette hausse et, en particulier, si l'Office national de l'énergie étudie cette question, ou lui a présenté des observations à ce sujet?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député ne sait peut-être pas qu'au Canada, c'est l'acheteur qui fixe le prix du pétrole. En ce moment, les acheteurs paient le pétrole brut plus cher, par conséquent, leurs bénéfices diminueront au lieu d'augmenter. Bien entendu, le changement devrait hausser les bénéfices des producteurs. Pour ce qui est d'une révision de la question, aucune n'est en cours. Je voudrais signaler que les prix au détail n'ont pas augmenté depuis 1962; je pense donc que cette industrie s'est montrée très raisonnable en restreignant les prix. Les majorations qui ont eu lieu résultaient des taxes provinciales et non de prix plus élevés pour le pétrole brut.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je ne suis pas de cet avis. Le ministre semble oublier que le prix de l'essence a augmenté il y a quelques mois.

Comme les sociétés pétrolières vont faire \$350,000 de plus par jour grâce à cette hausse et comme le gouvernement a déjà établi un régime de dualité des prix par rapport à l'essence—le ministre de l'Industrie et du Commerce a instauré le même régime pour le cuivre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le député poserait-il sa question. Nous sommes sur le point d'amorcer une discussion.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre pourrait-il songer à établir un régime de dualité des prix pour le pétrole afin que les prix au Canada ne soient pas automatiquement alignés sur ceux des États-Unis, comme cela semble être le cas actuellement?

L'hon. M. Greene: On ne songe pas à établir un régime de dualité des prix pour le pétrole mais je signalerais au député, au sujet de ses affirmations politiques à cet égard, que nous ne vendrions pas de pétrole du tout sur le marché américain si ce marché était exclusivement américain. C'est un marché hautement protégé, aux frais des consommateurs américains, et les producteurs canadiens de pétrole ont beaucoup de chance d'y avoir accès.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je alors demander au ministre précisément quelles sont les dispositions concernant l'accès au marché américain? Aurons-nous encore des quotas, et les importateurs de pétrole canadien pourront-ils se servir, pour en acheter de leur allocation pour l'étranger, ou auront-ils librement accès au marché des États-Unis en 1971?

L'hon. M. Greene: Comme nous l'avons indiqué à la suite des réunions que nous avons eues avec nos homologues américains, nous nous orientons vers la liberté du marché dans ce domaine. Certaines restrictions sont encore en vigueur, mais notre marché s'est accru à un taux annuel de 15 p. 100. Je crois que le communiqué diffusé à la suite de nos entretiens indique que la capacité totale disponible des pipe-lines canadiens sera utilisée en 1971; je pense que c'est la preuve de l'expansion soutenue du marché, pour le plus grand avantage des producteurs canadiens.

M. l'Orateur: La présidence permettra au chef de l'opposition de poser une question supplémentaire mais je me demande si nous ne devrions pas envisager de limiter le nombre de supplémentaires pour les premières questions de la période; nous nous sommes rendu compte un peu plus chaque jour au cours des dernières semaines que si l'on pose, dès le début, un grand nombre de questions supplémentaires, le reste de la période est presque entièrement consacré aux mêmes sujets. Il serait peut-être utile aux députés qui ne sont pas dans les deux premières rangées si nous limitions les questions complémentaires au début de la période des questions.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'interviens non pour défendre les gouvernements provinciaux ni pour blâmer le ministre, mais pour lui demander s'il voudrait vérifier la déclaration qu'il a faite selon laquelle le prix de détail des produits pétroliers n'a pas été majoré, paraît-il, depuis 1962, autrement que pour compenser les hausses de taxes provinciales?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je vérifierai volontiers cette déclaration mais je crois savoir que depuis 1962, il n'y a pas eu de majoration des prix. Si ce n'est pas exact, j'en informerai l'honorable représentant.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

PRÉSUMÉE INFILTRATION DU PARTI COMMUNISTE AMÉRICAIN AU CANADA

[Français]

M. Roland Godin (Porineuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il dire si son ministère sait et fait actuellement enquête sur l'infiltration du parti communiste américain au Canada, qui, avec l'aide de personnages canadiens prestigieux, publie des documents pour saboter la démocratie et l'unité canadienne?

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.